1697.

(Voir affidavit conjoint de Walsh et autres joint à la lettre de Tucker en date du 5 décembre 1696).

Affidavit de W. Potter, secrétaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, concernant les pertes causées à la compagnie par les Français.

Lords du commerce. La lettre de Hébert à de la Forest a été communiquée au secrétaire de la compagnie et de Lagny a demandé qu'une 4 janvier, Whitehall. indemnité soit accordée à de la Forest.

"B. T. Journals", vol. 9, p. 328

Lords du commerce. Rapport avec un résumé des arguments invoqués 4 janvier, en faveur de la Forest et de la Compagnie de la Baie d'Hudson, respec-Whitehall. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 23 à p. 30

(Voir aussi "B. T. Journals", vol. 9, p. 322.)

Mémoire de la Forest en réponse au factum de la Compagnie de la "B. T., H. B.", vol. 2, p. 81

"Etat des dommages causés à la Compagnie de la Baie d'Hudson par la Compagnie Canadienne de France." Les dommages sont portés aux chiffres suivant:—1682, £2,500; 1684, £10,000; 1685, £5,000; 1686, £50,000; 1688, £15,000. La Compagnie se plaint aussi de la violation par Iberville des articles de capitulation arrêtés en 1694.

Parsons à messieurs Duport. On lui a demandé de faire un affidavit dans le même sens que celui qui a été signé par Welch (Walsh) et Jacobs, mais il avait été plus exigeant qu'eux. Gateing, le commissaire à Saint-Malo, avait refusé de le laisser partir pour l'Angleterre parce qu'il n'avait pas voulu "lui graisser la patte". S'il avait été mieux traité, il n'aurait pas fait de plainte. S'il n'y a rien à reprocher à Iberville, le commissaire est à blâmer.

Lords du commerce à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Doiventils tenir compte dans leur rapport de la partie du factum de la compagnie se rapportant à l'année 1688, et la compagnie se base-t-elle là-dessus pour demander des représailles ?-Suit un extrait du factum de la compagnie touchant la violation du traité. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 30

Lords du commerce. Ils ont reçu un extrait d'une lettre de de Lagny, en date de janvier, demandant satisfaction pour la violation des articles de capitulation arrêtés avec de la Forest.

(Voir aussi "B. T. Journals", vol. 9, p. 335.)

Potter à Popple. A transmis, par ordre de la Compagnie de la Baie d'Hudson, un exposé des prétentions de la compagnie, exposé qui, espèrela Baie d'Hud-t-il, donnera satisfaction vu qu'il ne contient que la vérité. La compagnie a beaucoup souffert des attaques des Français.

"B. T., H. B.", vol. 2, p. 99 Exposé.

Lords du Commerce. Duport leur a communiqué une lettre de Parsons "B. T., H. B.", vol. 3, p. 33 en date du 4 janvier.

Suit copie de la lettre; on la trouvera plus haut.

Lords du Commerce. Ils sont d'accord sur le rapport à faire au sujet des différends entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Forest, 36

> La Compagnie de la Baie d'Hudson fait remarquer que les lords du commerce avaient omis dans le rapport qu'ils se proposent de faire certaines choses qui avaient été prouvées par la compagnie relativement aux différends de celle-ci avec les Français. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 111

> Lords du commerce. Ordre à leur secrétaire de demander à la Compagnie de la Baie d'Hudson d'indiquer quelles places les Français lui avaient prises avant et depuis la guerre. "B. T. Journals", vol. 9, p. 348

> Lords du commerce. Leur rapport sur les différends entre la Compagnie de la Baie d'Hudson était terminé et ordre avait été donné de le transmettre au secrétaire d'Etat.

4 janvier, Londres.

4 janvier, Comptoir de la Baie d'Hud-

4 janvier, Exon.

5 janvier. Whitehall.

8 janvier, Whitehall.

8 janvier, Comptoir de

11 janvier, Whitehall.

11 janvier, Whitehall.

13 janvier, Comptoir de la Baie d'Hudson.

14 janvier, Whitehall.

15 janvier, Whitehall.